Université de Tours
60 rue du Plat d'Etain
37020 - Tours Cedex 1

Marché public de service

Prestation d'accompagnement des candidats à la VAE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DU MARCHÉ 3
2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU MARCHÉ À RÉALISER 6

1. DESCRIPTION DU MARCHE

1.1. Objet de la prestation : Prestation d'accompagnement des candidats à la VAE

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations d'accompagnements VAE proposés par le service de la formation continue, à destination des candidats ayant contractualisé un accompagnement avec le l'université de Tours.

1.2. Volume indicatif de commandes

A titre indicatif, au cours de l'année 2025-2026, 11 accompagnements ont été contractualisés. Le volume attendu pour l'année 2026-2027 est de 23 candidats. L'intégration continue des candidats constitue potentiellement un vivier plus important de contractualisation, volume non connu à ce jour. Ces volumes sont communiqués à titre non-contractuel et ne sauraient être opposés au cours de l'exécution de l'accord-cadre.

1.3. Lieu de livraison :

Université de Tours – Site du Plat d'Etain
60 rue du Plat d'Etain
37020 Tours Cedex 1

1.4. Intervenants

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Université de Tours**, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représenté par le Président de l'Université de Tours.

Adresse et coordonnées :
60 rue du Plat D'Etain – BP 12050
37020 Tours Cedex 1
Téléphone : 02 47 36 66 00
Courriel : commande-publique@univ-tours.fr
Site internet : www.univ-tours.fr

1.5. Structure et forme du contrat

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition.

La forme retenue du contrat est un accord-cadre multi attributaires à bons de commandes sans minimum et avec montant maximum contractuel de 59 999,00€ HT (soit 14 999.75 € HT par période d'un an) en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-7 à R2162-10 du Code de la commande publique.

Le délai d'exécution démarre à compter de la notification du contrat. La durée

du contrat est fixée à un (1) an renouvelable trois (3) fois un an par reconduction tacite de la part de la personne publique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

1.6. Contexte des prestations

La validation des acquis de l'expérience, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est la 4ème voie d'obtention d'une certification (après la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage).

La Validation des acquis de l'expérience consiste à obtenir un diplôme par la reconnaissance des compétences et connaissances acquises lors de son parcours personnel, professionnel et extra-professionnel (associatif, sportif etc). Un candidat peut prétendre à la VAE quel que soit son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

Depuis 2022, le gouvernement a entrepris une réforme visant à promouvoir la voie d'accès à la certification par la VAE et en simplifié les démarches. Une plateforme interministérielle a vu le jour, et les conditions d'accès à la VAE ont été assouplies et uniformisées.

A ce jour, l'objectif de l'Etat est de rendre accessible toutes les certifications inscrites au RNCP, sur cette plateforme : France VAE. Cette plateforme devient le service public de la VAE.
Les établissements de l'enseignement supérieur sont attendus sur France VAE, avec l'ensemble de leurs certifications, courant 2026, avec pour objectif une disponibilité complète pour début 2027.

L'université de Tours, par le biais du service de la formation continue, tient le rôle de certificateur et d'accompagnateur à la VAE.

Le **certificateur** a pour mission d'étudier des demandes de recevabilité, d'émettre une notification de l'avis de faisabilité, de réceptionner des dossiers de validation, fournir les renseignements afférents à la démarche et à l'organisation des sessions de jurys, organiser les jurys de VAE et communiquer les résultats aux candidats. En tant qu'établissement certificateur, l'université de Tours est dans l'obligation de couvrir l'ensemble de ces tâches dans le cadre de ses missions de service public.

L'accompagnateur, appelé **architecte-accompagnateur de parcours** (AAP) dans le cadre de la réforme de la VAE, a pour mission de gérer les candidatures de la demande de faisabilité au résultat du jury. Son rôle est d'individualiser les parcours et cela implique une connaissance approfondie des différentes certifications existantes sur le marché de manière à pouvoir guider et orienter le candidat lors de la phase de positionnement. Puis une fois la certification correspondante à l'expérience identifiée, l'AAP est en capacité d'accompagner le candidat sur la construction du dossier de faisabilité, puis du dossier de validation dans l'objectif de le préparer au mieux à la soutenance de VAE devant le Jury. Il a le rôle d'intermédiaire entre le certificateur et le candidat dans la mesure où chaque certificateur va imposer un format de dossier et de soutenance qui lui est propre.

Dans ce contexte, l'université de Tours doit dorénavant faire face à une affluence accrue de demandes de renseignements, de candidatures et potentiellement de candidats souhaitant un accompagnement global à la VAE.

Les missions du certificateur ne pouvant être déléguées, l'université de Tours souhaite pouvoir déléguer une partie de ses missions d'architecte-accompagnateur de parcours. L'accompagnement proposé par l'université est payant pour le candidat, et facultatif. Il peut être mis en concurrence avec l'accompagnement proposé par des architectes-accompagnateurs indépendants ou organismes extérieurs.

2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU MARCHE A REALISER

2.1. Description des prestations

L'accord-cadre sera conclu avec au maximum les 2 candidats ayant introduit les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères d'attribution.

Les bons de commande passés dans le cadre du présent accord-cadre sont attribués selon la méthode dite "en cascade", conformément aux dispositions du Code de la commande publique et aux principes de transparence, d'égalité de traitement et de liberté d'accès à la commande publique.

Pour chaque bon de commande, l'acheteur contacte prioritairement le titulaire classé 1er. Si ce titulaire ne peut pas exécuter la commande, l'acheteur contacte les titulaires suivants dans l'ordre de classement initial.

Le titulaire contacté dispose d'un délai de 2 jours pour :
- Accepter la commande et confirmer sa capacité à l'exécuter.
- Refuser la commande, en précisant le motif

Dans le cas où une indisponibilité se présente au cours de l'exécution du bon de commande, et si aucune solution n'est apportée par le titulaire du bon de commande, l'université a la possibilité de faire appel aux autres titulaires du marché pour exécuter cette prestation.

L'accompagnement complet d'un candidat se déroule ainsi :

Phase 1 : la phase de faisabilité :

- 2 heures d'accompagnement à la rédaction du dossier de faisabilité (en distanciel) permettant au candidat d'appréhender et comprendre les attendues des blocs de compétences du référentiel, afin de démontrer sur la base de son CV et son expérience, les compétences acquises selon les expériences réalisées.

Phase 2 : phase du dossier de validation

- 2 ateliers collectifs (8 candidats au maximum par session d'atelier) :
 - 1 atelier de 5h, en présentiel ou distanciel, visant à présenter le dossier de validation, les démarches de VAE à réaliser dans l'année et organiser les temps d'échange et de production. Lors de cet atelier, l'AAP devra présenter le dossier de validation, présenter le guide de complétude remis par l'UT, présenter les référentiels (RNCP et parcours) afin que le candidat comprenne ce qui est attendu en termes de contenu et de format. Il pourra également présenter au candidat les accès aux différentes ressources de l'université. Il

pourra à sa convenance des outils complémentaires pour aider le candidat à comprendre les attendus du dossier et préparer au mieux sa démarche.

- 1 atelier de 4h, en présentiel et en distanciel, visant à aborder la méthodologie de rédaction de la VAE et l'explicitation des compétences. L'université de Tours pourra communiquer les attendus du dossier de validation mais il conviendra au titulaire de proposer des exercices de lecture, de mise en pratique ou tout autre outil permettant au candidat de comprendre l'explicitation et l'identification des compétences attendue dans une démarche de VAE.

- 4 heures d'accompagnement individuel, pouvant être découpées au besoin par tranches de 15, 30 ou 45min pour chaque RDV afin d'établir le suivi de la rédaction du dossier de validation, et proposer des pistes d'amélioration ou de correction sous forme d'annotations sur le dossier envoyé par le candidat au préalable.
 -

Phase 3 : Préparation au Jury :

- 1 atelier de 4h, en présentiel ou distanciel, visant à préparer le candidat à la soutenance orale de VAE, avec correction de son support powerpoint. L'université de Tours pourra communiquer les attentes des jurys en fonction des composantes auxquelles appartiennent les diplômes, cependant il conviendra au titulaire de proposer une construction d'atelier correspondant (exemple : jeux de rôles, oral blanc, construction d'un support visuel etc).

Phase 4 : Post-Jury

- 1 heure optionnelle correspondant à l'entretien post-jury

Dans le cadre de la délégation de prestation, le titulaire ne se verra attribué par candidats uniquement les phases 2 et 3 décrites ci-dessus, dans leur totalité.

Ainsi, le titulaire prendra en charge les phases 2 et 3 de l'accompagnement, soit la phase relative à la préparation du dossier de validation et la préparation à l'oral de Jury décrites ci-après :

- **PHASE 2** : La phase de rédaction du dossier de Validation

 ✓ Décrit et explique les attendus du dossier de validation. Ce dossier est construit et imposé par l'université de Tours. La trame devra donc être respecté par le candidat, et de fait, par l'AAP qui fera l'accompagnement. La trame du dossier est fournie avec un livret d'accompagnement. Celui-ci sera mis à disposition du titulaire pour servir de guide à son accompagnement.

- ✓ Anime les ateliers collectifs prévus dans les modalités d'accompagnement
- ✓ Réalise la lecture des écrits du candidat envoyés par celui-ci en amont de chaque RDV individuel
- ✓ Réalise les RDV individuel avec pour objectif d'accompagner le candidat à l'identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, et d'aider le candidat à les valoriser dans son dossier,
- ✓ Il fait le lien entre le candidat et la coordinatrice VAE de l'UT tout au long du parcours
 Réceptionne à la date butoir du 15 mai de l'année N le dossier de validation finalisé du candidat et le transmets au certificateur

- **PHASE 3** : La phase de préparation à la soutenance du Jury

 - ✓ Anime l'atelier collectif destiné à la préparation au Jury
 - ✓ Transmets, lorsque nécessaire, le support PowerPoint au certificateur en prévision du Jury

Afin de transmettre les informations utiles au bon déroulé de la prestation, une réunion d'informations préalable sera organisée entre le service coordinateur de la VAE de l'université de Tours et le titulaire, avant le démarrage de ses accompagnements. L'objectif de cette réunion est d'exposer les attendus du dossier de validation, les spécificités des diplômes représentés, répondre aux éventuels questionnements du titulaire et organiser les échanges futurs.

Sept jours ouvrés avant le démarrage de l'accompagnement, les livrables attendus doivent être soumis au service coordinateur de l'université pour validation, avant transmission aux candidats.

A l'issue de chaque accompagnement, le titulaire s'engage à transmettre dans les 30 jours à compter de l'atelier de préparation au Jury, les émargements complets relatifs au suivi de chaque candidat.

Afin d'améliorer la qualité de ses accompagnements, l'université de Tours pourra autoriser, sous réserve de l'autorisation du Président de jury de VAE, le titulaire à assister au jury, en qualité d'observateur uniquement.

2.2. Livrables attendus

Le titulaire prévoit et soumets à validation auprès de l'université de Tours :

- Atelier collectif 1 : un support powerpoint, des supports d'exercices ou tout autre matériel utile à la compréhension du candidat.

- Atelier collectif 2 : un support powerpoint, des supports d'exercices ou tout autre matériel utile à la compréhension du candidat.

- Atelier collectif 3 : un support powerpoint, des supports d'exercices ou tout autre matériel utile à la compréhension du candidat.

- RDV Individuels de suivi : le titulaire doit être en mesure de fournir les suivis avec annotations sur dossiers ou bien des bilans de chaque RDV individuel réalisé.

- Les émargements de l'accompagnement, selon le modèle fourni par l'UT.

- Les évaluations et rapports de progression des candidats

2.3. Pilotage et suivi

Le service de la formation continue sera chargé du pilotage et du suivi de la réalisation des accompagnements à la VAE.

En qualité d'organisme de formation certifié Qualiopi, l'université de Tours, se réserve le droit de procéder à tout audit pédagogique ou documentaire au sein des locaux du sous-traitant ou auprès des stagiaires afin de s'assurer du respect des critères Qualiopi et de l'absence de pratiques commerciales frauduleuses.

2.4. Confidentialité

Les titulaires mobilisés dans le cadre du marché sont astreints au respect strict d'une obligation de confidentialité. A ce titre, ils s'engagent à ne pas divulguer les documents remis par l'Université de Tours.

2.5. Obligations environnementales

Pour le suivi des prestations, le titulaire utilise, sauf nécessité dûment justifiée, les échanges par voie dématérialisée (courriel, vidéoconférence, audioconférence, etc.)